



L'ŒUVRE

DE ROUBAIX-TOURCOING
Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TÉLÉPHONE : 672 (POUR PARIS 5, rue Bayard, 5)

LE DISCOURS DE M. PLOU

Je me proposais de résumer ici les travaux accomplis par l'Action libérale populaire dans son Congrès de Lyon, lorsque m'est parvenu l'admirable discours prononcé par son éminent président, M. Ploeu, au banquet de clôture.

Le devoir s'impose pour vous de le publier tout d'abord. Nos appréciations sur les travaux du Congrès viendront après. Elles seront, du reste, lumineusement éclairées par l'œuvre que l'on va lire. Cette œuvre est celle d'un chef qui explique la situation et en montre les périls, qui dénonce les pièges, relève les défaillances, renforce les courages, et mène ses troupes d'une main sûre dans la voie de l'honneur, à la conquête de la justice et de la liberté.

Les heures que nous venons de passer ensemble laisseront, j'espère, dans votre mémoire, une trace durable.

Dans la chaude intimité de ces trois jours, les mains et les cœurs se sont rencontrés en de fraternelles effusions.

Fortifiés par la certitude d'une étroite union, nous partirons d'ici plus résolus que jamais à revendiquer les garanties constitutionnelles qui nous manquent, une application toujours plus large de la justice sociale, et la première, la plus menacée de nos libertés, la liberté de conscience.

La liberté de conscience en péril. Qu'elle soit la plus menacée, nul de vous n'en doute. Ceux qui se laissent endormir par de douces paroles, se préparent de cruels révéls.

La liberté de conscience est en péril, quand l'Etat (à-religieux) érige en représentant de la communauté des fidèles et prétend lui imposer un culte organisé à sa façon.

La liberté de conscience est en péril, quand l'Etat spoliateur met une main sacrilège sur les fondations faites pour bouter les morts et leur assurer des prières.

Par la plus étrange des déviations, on parle de tolérance au moment où l'on veut porter à l'Etat un coup mortel; on parle de générosité au moment où l'on s'empare d'une partie de ses biens, où l'on fait de l'autre la rançon de son indépendance spirituelle.

Tout a été tenté pour égarer l'opinion et provoquer des divisions. Tout a échoué. En dépit des mensonges et des pertidés, la vérité s'est fait jour dans les esprits, et l'accord s'est maintenu dans nos rangs.

L'effacement fixé pour le divorce définitif approuvé, sans que les efforts faits pour susciter des rébellions aient eu d'autre résultat que des essais pitoyables, tombés aussitôt sous la risée publique. C'est au milieu d'une admirable union que va sonner l'heure où les séquestrés, précurseurs des trop fameux liquidateurs, vont s'emparer des dépouilles de l'Eglise, de ses temples, de ses biens, de son patrimoine.

Le 11 décembre 1900 marqua la première étape de la spoliation. Le 14 décembre 1901 verra celle de la spoliation intégrale. Ce délai d'une année est-il un suris de grâce laissé à la victime? Le gouvernement veut-il garder le temps de la réflexion? ou, suivant une vieille tactique, ménager les transitions et préparer les esprits aux solutions brutales? Je ne sais.

Ce que je sais, c'est que l'Eglise cessera d'être elle-même le jour où elle reconsera aux règles essentielles de sa constitution, et qu'il est vain d'attendre qu'elle se suicide pour la plus grande gloire de la France-Méconnue.

La prétendue modération de la loi. Des habiles qui ont toujours un sourire pour les gouvernements même les plus jacobins et une injure pour ce qu'ils appellent les partis extrêmes, répètent sur tous les tons : La loi est la loi, il suffit de l'appliquer avec modération.

La loi est la loi. Bailly dans sa ferveur pour la légalité disait mieux : « Quand la loi a parlé, la conscience doit se taire. » Il a écrit vite la beauté de ses éphémères. Quand la loi de prairial parla, la conscience de Robespierre se tut; et alla à l'échafaud, tremblant de froid.

La modération dans l'application. Autant dire à un condamné à mort qu'on va l'exécuter avec modération.

Lévez-vous assez entendu ce langage émollient derrière lequel se cachent tant de défaillances et de secrets calculs? La loi sur la neutralité scolaire était la loi : elle avait été appliquée avec modération. Qu'en est-il advenu? Un ministre de l'Instruction publique disait, l'an passé, à des instituteurs assemblés, que la neutralité serait l'obédience de leurs convictions; et un autre, plus récemment, leur annonça ce cathédra, que les dogmes sont des mensonges confessionnels.

qu'il a de nouveaux desseins et se prépare à soutenir l'iniquité par la persécution. Des garanties, consacrées par des votes, mettent sous le bon droit en stréte. Le parti pris de les refuser est l'œuvre d'une hostilité sans merci et un défi aux victimes.

La résistance du bon droit. Si ce défi est le dernier mot de nos adversaires, vous saurez le relever. Ils croient que là où est la force, là est le droit, vous croyez, vous, que là où est la vérité, là sera la définitive victoire.

Fidèles aux conseils tombés d'une bouche auguste, vous ne recourrez pas aux séditions; mais, renfermés dans votre droit comme dans une citadelle, vous en appelerez, sans trêve, de l'arbitraire à la justice, du pouvoir spirituel, de l'oppression jacobine et maçonnique à la liberté de la conscience humaine, et votre voix s'élevra si haut qu'aucune violence ne réussira à l'étouffer.

On ne vous trouvera jamais dans d'autres complots que ceux que la police exotique a fabriqués et à découvrir.

Organiser des troupes de combat et des agitations populaires, à quoi bon? Est-ce qu'on supplie par des conspirations et des intrigues vos passions profondes qui seules soulèvent l'âme populaire? Les provocateurs artificiellement suscités puerils qui prétendent les comprimer par des ruses. Si le gouvernement éprouve une fois de plus le désir de mobiliser des corps d'armée, c'est qu'il n'aura à cacher quelque profonde combinaison derrière une parade militaire.

La vieille religion des ancêtres, et, durant trop de siècles, pétri l'âme française, pour en être réduite aux expédients et courir les aventures; il ne sera pas besoin de frapper la terre du pied pour en faire sortir des légions, les légions se lèveront d'elles-mêmes pour lui faire de leur dévouement, tranquille mais inflexible, un rempart où se briseront les assauts des sectaires.

Des persécuteurs en expectative, pour qui la séparation est la dernière victoire de leur croisade antireligieuse, s'imaginent qu'ils l'assurèrent en r'apant vite et fort. S'ils lisent l'histoire, ils verraient que les excès ont toujours préparé le revanche de l'Église.

Conclusion. Combien je voudrais, en vous disant adieu, espérer contre toute espérance en une prochaine pacification!

Une guerre religieuse ou commencement de ce xix^e siècle et débâché par des sottises, est-ce possible? Une guerre religieuse, et pourquoi? Pour obligé à dévoter une Église qu'on a abandonnée et à laquelle on ne croit plus; pour faire de la séparation l'amorce d'un schisme, au moment où l'on proclame le ciel vide et l'homme son seul Dieu.

Ceux qui viendront après nous se refusent à croire que des fanfarons d'incrédulité, maîtres de tout espérer d'un mot, ont mieux aimé livrer leur pays aux discordes civiles que renouer à l'indélicie joie d'opprimer une fois encore les consciences catholiques, à voyant sur le sol les ruines que la persécution y aura entassées, ils maudiront la fureur sectaire qui aura endommagé la France déjà démembrée par l'étranger à se déchirer de ses propres mains.

Pour nous, Messieurs, inviolablement attachés à notre foi et à notre patrie, nous ne cesserons de réclamer la liberté pour l'une et la paix pour l'autre. Nous n'abandonnerons jamais notre religion jusqu'à en faire une arme de politique. Le loyalisme de notre attitude dit assez depuis longtemps qu'aucune arrière-pensée machiavélique ne se dissimule derrière notre zèle à la défendre.

Non, quel qu'un disset les orateurs déchauffés des baquets officiels, nous ne tendons pas de piège à la République, nous ne lui demandons que d'être un gouvernement national au lieu d'être un gouvernement de secte; nous ne sollicitons d'elle ni privilège, ni faveur, mais nous entendons ne point être exclus du droit commun et vivre libres sous des lois justes. Elle veut, dit-elle, organiser dans ce vieux pays, le régime nouveau de la démocratie. Qu'à ce régime elle donne pour bases la justice, la tolérance, la liberté, l'indépendance de la conscience, et elle trouvera en nous des auxiliaires, qui ont appris à une école divine, le respect de l'autorité, l'instinct du peuple, l'honneur du travail, la tendresse due à la patrie. Les réformes mémeardes qu'on voudrait à rapprocher la condition des hommes, à donner le plus de bien-être possible à ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, à alléger tant de souffrances injustes, à soulager tant de misères imméritées, nous nous inspirons avec effort. Nous les regardons comme l'acquiescement d'une dette sacrée qu'une loi sublime a imposée aux heureux et aux puissants envers les déshérités et les faibles. L'égoïsme et la haine sont les deux grandes plaies des sociétés arrivées à la richesse. Si tous, nous nous entendons, nous pour le guérir au moins pour le carrier, nous accomplirions ensemble la plus proférée et la plus sainte des révolutions, celle qui consoliderait les conquêtes légitimes et réparerait les fatales erreurs de toutes les autres.

Si nous réussissons, les libres-penseurs s'apercevraient qu'ils ont aidé à fonder une société chrétienne; mais ils sont assez patriotes, j'espère, pour se consoler de la faillite de leurs doctrines par le spectacle de la concordie reconquise. Et comme eux, ils seraient fiers de voir une France nouvelle reprendre sa vocation historique, et redevenir dans le monde ce qu'elle a été pendant tant de siècles, un objet d'admiration et d'envie.

Ce discours a été ouvert, nous n'avons pas besoin de le dire, d'applaudissements auxquels se joindront ceux de nos lecteurs.

Nous publierons demain une fort intéressante consultation de M. THERY, de Lille, sur la perception du droit de chapeaux après le 11 décembre.

L'impression au Vatican

Un de nos amis ayant pu ces jours-ci s'entretenir avec un personnage aussi bien placé que possible pour connaître exactement les impressions du Vatican nous les transmet en ces termes :

Compte je demandais si à la suite du discours de M. Briand quelque chose avait été modifié dans les sentiments du Vatican :

Il faudrait être bien naïf, me fut-il répondu, pour s'y laisser prendre. Il y a trente-cinq ans qu'on nous sert de pareils discours et vous voyez où nous en sommes arrivés. Il y a eu aussi de belles paroles de Waldeck-Rousseau et de tant d'autres animés de meilleures intentions. Quelle en ont été les effets? Et puis Briand n'est pas tout le ministère. Il y a aussi des discours de Clemenceau, des discours de Viviani. Ils ont dit clairement ce qu'ils veulent faire de l'Eglise. Ils ne couvrent pas à la victime d'entrer en pourparlers ni directement ni indirectement avec le bourgeois pour discuter sur le mode le plus commode de sa propre dissolution. Le Saint-Père s'en tient à ce qu'il a dit : qu'on change la loi qui est inacceptable pour les catholiques.

Je demandai alors quelles étaient à ce moment si grave les principales recommandations du Souverain Pontife aux catholiques de France :

Par-dessus tout, répondez-moi, qu'on reste uni.

On n'a pu obtenir que l'épiscopat et les catholiques français donnent au monde le magnifique spectacle de leur union avec le Saint-Père. C'est une grande gloire pour l'Eglise de France. L'univers entier l'a admirée. Et toutes les lettres des évêques des autres nations félicitant l'épiscopat français, sont des démarches d'autant plus glorieuses pour la France qu'elles ont été émanées spontanées.

On ne veut pas le croire et beaucoup pensent que ces félicitations ont été inspirées par le Vatican. C'est absolument faux. Aucun d'eux n'a été exprimé à aucun nonce sur ce point. Seules l'union et la dignité de la résistance, la dignité ferme et peut-être inattendue qui a révélé au monde un épiscopat digne des plus glorieuses époques de l'Eglise, ont suscité l'admiration des étrangers. Mais l'importance de maintenir ce faisceau bien uni. Cela fait impression, et même Clemenceau, Brian et Viviani, quelle que soit leur attitude en leur haine franc-maçonnique, ne peuvent manquer d'éprouver quelque sentiment de malaise en face d'un épiscopat français tout entier debout et ayant derrière lui l'épiscopat et les catholiques du monde entier. C'est une force qui les effraye. Qu'on ne perde pas le bénéfice de cette situation par un émiettement funeste. Qu'on demeure absolument uni.

J'ajoutai : Il faut donc repasser toute perspective d'un modus vivendi? Voici la réponse :

Avec des hommes sincèrement désireux de donner la liberté à l'Eglise, on pourrait peut-être s'arranger, combiner ce modus vivendi, user d'une grande tolérance, basée sur la bonne foi et de bonnes intentions connues et indiscutables. Ce serait un risque à courir. Mais vraiment, en France, après un quart de siècle d'expérience de dupes, alors que les paroles même des ministres ont été absolument contradictoires, les tentatives qu'on fera pour nous engager à passer nous-même la tête dans le sacculot, ne prendront plus.

Il n'y a donc plus qu'à attendre de pied ferme et faire chaque jour son devoir.

NOUVELLES ROMAINES

Audiences. Rome, 24 novembre. Le Saint-Père a reçu aujourd'hui S. G. Mgr Debourg, archevêque de Rennes. Mgr Serrone a quitté Rome ce matin, afin de pouvoir assister à la réunion annuelle des évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris. Mgr Dubois, évêque de Verdun, partira aussi pour être présent à cette assemblée.

S. E. le cardinal Coullié reste à Rome toute la semaine prochaine.

Contre la presse pornographique. Les catholiques italiens, ceux de Rome spécialement, entreprennent une vigoureuse et sainte campagne contre la presse pornographique. De cette presse, il y a, à Rome même, en type des plus répugnants, l'Asino, qui, chaque semaine, étale aux coins de rue de ses pages caricatures ou les dogmes de la religion et le personnel de Souverain Pontife et de ses plus hauts ministres sont indignement bafoués, au mépris flagrant de la loi des garanties.

Ces pétitions seront remises au président du Conseil, aux députés et sénateurs, aux procureurs généraux, afin de réclamer l'application du Code pénal qui punit les écrits et images obscènes, et d'obtenir que les pouvoirs italiens soient les premiers à observer leur « loi des garanties »; cette loi promet pour la personne du Pape autant de respect que pour la personne du roi.

C'est donc tout ensemble l'initiative gouvernementale, parlementaire et judiciaire qu'on mettrait ainsi en branle. Les articles précédents par le pétitionnement national contre le projet de loi sur le divorce laisse espérer que ce mouvement atteindra son but; les catholiques du monde entier se seront plus ainsi attristés de voir publiquement insulter sur les murs mêmes de Rome le chef de leur religion, car ce mouvement de pétitions ne ferait pas seulement disparaître les publications obscènes qui révoltent actuellement; les pouvoirs publics se regarderaient à deux fois avant de laisser naître d'autres feuilles du même fumier.

A cette campagne légale, on veut unir une série de tridiums, qui se donneraient dans toutes les villes d'Italie, pour réparer les insultes lancées par les feuilles pornographiques contre les dogmes les plus sacrés de la religion chrétienne.

Les catholiques du monde entier sont avec leurs frères de Rome et d'Italie en cette « sainte campagne », comme l'appelle l'Observateur Romano, ils félicitent les Romains qui se sont pris l'initiative à font des vœux pour qu'elle ait un plein succès.

Les catholiques italiens aux élections. Demain 25 novembre a lieu à Codogno, en Lombardie, une élection législative. L'un des chefs du mouvement catholique italien, M. M. Mauri, avocat, ancien directeur du Momento, a obtenu 1344 voix contre trois candidats, un libéral modéré, un progressiste et un socialiste, dont chacun a recueilli quelques centaines de voix. La liste a été écartée. 82 % des électeurs ont pris part au vote. Il y a ballottage.

l'ancien couvent de la Visitation, rue de Châlge. Les bâtiments du petit séminaire avaient été déclarés bien national en 1790. On y établit un collège communal. C'est une ordonnance de Louis XVIII, en 1816, qui leur rendit leur ancienne destination.

Quant à Mgr de Brier, il va se retirer dans une maison de la place Henri IV.

UNE LEÇON AUX SPOLIATEURS. M. Briand a déclaré à la tribune de la Chambre, le 10 novembre dernier, que les liquidateurs ne feraient pas dire les messes dont l'obligation a été imposée en reconnaissance de certaines donations.

Les spoliateurs protestants d'Allemagne avaient souvent plus de pudeur. A Nuremberg, par exemple, existe la magnifique église gothique de Saint-Sebal. On y rencontre tout l'aménagement ordinaire des temples catholiques : des images de saints, une statue de la Sainte Vierge, un confessionnal, un autel garni de sa nappe et des canons liturgiques, enfin, sans surprendre, un tabernacle vide, une lampe allumée, la lampe du Saint-Sacrement.

Mais c'est une église catholique, disent quelquefois à leur guide les touristes étonnés. — Non pas, c'est bien un temple évangélique. — Mais alors que signifie cette lampe puisque vous n'avez pas l'Eucharistie dans le tabernacle? — Elle démontre notre honnêteté. F voyez comment, lorsqu'on xvii^e siècle on a sacrifié, ils ont trouvé dans les biens spoliés une fondation pour l'entretien de la lampe du Saint-Sacrement. Or, comme nous avons pris le capital, il est juste que nous étions acquittés les églises. Voilà pourquoi cette lampe brûle jour et nuit.

Le ministre Briand n'a pas de ces scrupules.

ADVENIAT REGNUM TUUM

Vous vous reconnaîtrez comme notre Seigneur Salgner et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Aujourd'hui lundi, au Palais Bourbon, discussion d'une interpellation sur les épiscopats.

L'augmentation de 6000 francs, que se sont votés les députés, mécontente visiblement Popinain.

Nous publions aujourd'hui une interview, aussi claire qu'importante, sur les dispositions du Vatican, qui demeure bien décidé à ne pas se fier à des paroles de ministres et à maintenir, jusqu'à modification de la loi, son interdiction absolue.

Le beau Congrès de l'Action libérale populaire à Lyon a été couronné, dimanche, par un banquet d'un millier de couverts auquel assistaient vingt députés et où M. Ploeu a prononcé un discours très remarqué que nous reproduisons.

La session du Conseil supérieur du travail s'est close par l'adoption d'un vœu demandant que le nombre des inspecteurs du travail soit considérablement augmenté.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, ayant voulu jouer à général d'armée, trois journaux parisiens l'ont été après qu'il était supérieur d'être demi-ministre pour pénétrer du nuit dans un bastion.

Dans l'arsenal de Toulon, un violent incendie a détruit le vaisseau-école de torpilleurs « Algésiras ». On compte trois morts et plusieurs blessés.

ÉTRANGER. Trois cuirassés appareillent pour le Maroc où les désordres augmentent et où les marins du Régat et les Espérances se battent avec acharnement. — Mgr Stabilewski, archevêque de Posen, est mort.

On se demandait si le roi de Grèce, dans sa visite à Rome, se rendrait au Vatican. La visite a eu lieu cette après-midi, à 8 heures.

LA SUPPRESSION DU SERMENT RELIGIEUX

La Lanterne annonce que M. Gnyot-Désaigne, ministre de la Justice, vient d'élaborer un projet de loi tendant à modifier le mode de prestation du serment judiciaire.

Édition des « Questions actuelles »

DOCUMENTS PONTIFICAUX. Lettres et Encycliques, Pie VII, Grégoire XVI et Pie IX, 1 vol. (2^e mille), Léon XIII, 7 vol. (6^e mille), Pie X, 1 vol. (2^e mille). Chaque volume broché, 4 francs; port, 0 fr. 30. Relié demi-basane, 2 francs; port, 0 fr. 40.

Livre Blanc du Saint-Siège sur la Séparation. Reproduction exacte du volume imprimé par la Typographie vaticane. Un vol. petit in-8^o de 162 pages compactes (8^e mille). Broché, 0 fr. 75; port, 0 fr. 20.

Cet ouvrage — ou la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège se pose avec une étonnante sérénité et une précision impitoyable la genèse de l'événement religieux le plus grave qui se soit produit depuis un siècle — a une importance hors pair et qu'on ne saurait trop exactement mesurer par l'histoire de notre pays soit en possession de la lettre légale.

PARIS, 5, RUE BAYARD

DEUX AMIS

par M. Thémis

Qui a obtenu à notre dernier concours de romans un deuxième prix a eu un grand succès. C'est de nos pages de douces et saines émotions qui ne manqueraient pas de prendre le cœur des lecteurs du Journal. D'autres pages, les aventures des

DEUX AMIS. Les paroles d'espérance sont devenues si rares qu'on les entend avec plaisir. Par malheur, le vent les emporte; et un vent contraire en apporte d'autres d'un autre ton. Le ministre qui tient un langage d'apparence conciliant, derrière lui, un héritier présomptif qui se prépare à le remplacer et à le dévorer. L'un ouvre la brèche et conseille la douceur aux assaillants. L'autre arrive l'épée à la main et met tout à sac. Quand une injustice majeure a été commise, il n'y a pour un parti honnête qu'une seule issue.

Gazette

Étude de M. Joseph CANTE, avoué à Charenton-du-Cher

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LAIQUE, DÉMOCRATIQUE, RÉPUBLICAINE, SOCIALE
Liberté Égalité Fraternité Solidarité Justice

Canton de Charenton-du-Cher
Aux Habitants dudit Canton

Citoyens, Chers concitoyens,
Chers compatriotes,
Mes chers amis,

Tel respectueusement l'honneur de vous informer que le 24 novembre 1901, j'ai repris l'exercice actif de mes fonctions.

Toujours bien dévoué à vos ordres, je vous prie de croire et soyez convaincus de mon respectueux et cordial dévouement.

Joseph CANTE.

Est-ce que Charenton-du-Cher traitait concurrence à Charenton (Seine)?

AU MAROC

Trois cuirassés appareillent pour le Maroc

Nous avons dit samedi en dernière heure que le ministre de la Marine avait fait partir de Toulon le vice-amiral Touchard et l'avait, longuement entretenu. Il a de même mandé M. Jonart, gouverneur de l'Algérie, qui sera aujourd'hui à Paris.

L'objet de ces entretiens est le très prochain appareillage des trois cuirassés, le Suffren, le Saint-Louis et le Charlemagne, pour le Maroc. Avant de partir pour Toulon, l'amiral Touchard avait fait venir à Toulon ces bâtiments qui mouillaient au Salins-d'Hiver.

Dès le soir même, ils avaient terminé leurs approvisionnements pour six mois. On complète leurs effectifs avec des hommes de 2^e dépôt.

Des marins vétérans ont travaillé très relâché depuis deux jours au grément de transport la Nioc. Ce navire est complètement aménagé à l'heure actuelle.

Le retour de l'amiral Touchard à Toulon, des ordres de départ seront donnés. On croit que l'appareillage définitif aura lieu ce soir. On embarquera 1500 marins du 2^e dépôt sur la Nioc.

Les cuirassés Jeanne-d'Arc, Gallée et Forbin qui sont devant Tanger depuis longtemps et ont besoin de passer au bassin vont revenir incessamment. Ils seront remplacés par les unités plus fortes que l'on met actuellement en état de partir pour le Maroc.

Le corps diplomatique de Tanger

Le corps diplomatique s'est réuni au Journa un troisième assemblée extraordinaire dans le but d'examiner la situation et de prendre toutes les décisions nécessaires pour sauvegarder la vie et les intérêts du Maroc.

Différentes légations ont l'air de se préparer à partir pour le Maroc.

L'ÉVÊQUE DE MEAUX

Des souvenirs intéressants se relient à l'événement de Meaux, que Mgr de Briey devra quitter, non sans avoir répondu par un refus à la demande de le louer que lui adressait M. Briand.

L'évêché de Meaux, de datée très ancienne, a été construit par l'évêque Guillaume Briçonnet, puis agrandi et embellie par ses successeurs. Louis XVI, revenant de Varenne, s'arrêta à l'évêché de Meaux où il fut reçu par l'évêque constitutionnel.

Celui-ci s'excusa auprès du roi de le recevoir si pauvrement : « Le comprends, répondit Louis XVI, il ne faut pas multiplier la dépense quand on n'est pas riche ».

Le grand séminaire va aussi être transféré dans les bâtiments qui l'occupent et se transférer dans